

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 01 AVRIL 2025

N° d'ordre : DEL 03-04-2025

Objet de la délibération :

Création et suppression de postes permanents pour les avancements de grade pour l'année 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 18

Pouvoirs : 4

Votants : 22

Date de la convocation :
19/03/2025

Date de publication en ligne :
08/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le premier avril à 20h00, les membres du Conseil municipal de la ville d'ABLIS se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SIRET, Maire.

Présents : Jean-François SIRET, Claire AGUILLON, Daniel COQUELLE, Béatrice HONDARRAGUE, Laurent ALLEAUME, Christiane CHILLAN, Thierry PARROT Francine JACQUET, Sylvie DESAGE, Sindy ABGUILLERM, Arnaud JULIEN, Estelle THIERCELIN, Adeline LE, Tristan PIOLI, Jean-François DELARUE, Thierry GUEFFIER, Gaëlle LAME, Steven AUBOIS.

Absents excusés : Clarisse CHALARD, qui donne pouvoir à Béatrice HONDARRAGUE, Alain LELARGE, qui donne pouvoir à Daniel COQUELLE, Laurence ROQUES, qui donne pouvoir à Thierry PARROT. Francine BERTRAND qui donne pouvoir à Steven AUBOIS, Jean-Marc BENTOURE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Daniel COQUELLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'avis de la commission finances et ressources humaines du 18/03/2025,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 24/03/2025,

Considérant la nécessité de permettre l'avancement de grade d'agents remplissant les conditions,

Entendu l'exposé de Mme Claire Aguillon,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'**UNANIMITE** de ses membres présents ou représentés,

CREE les postes nécessaires à l'avancement des agents et parallèlement **SUPPRIME** les postes initialement occupés par les agents, à compter du 01/05/2025 :

- 1/ Suppression poste d'adjoint technique territorial à temps complet
Création poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 2/ Suppression poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet
Création poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet

Le Maire
Jean-François SIRET



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles, 56 avenue de Saint Cloud, 78 011 Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État, ou par l'application informatique "Télérécours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.